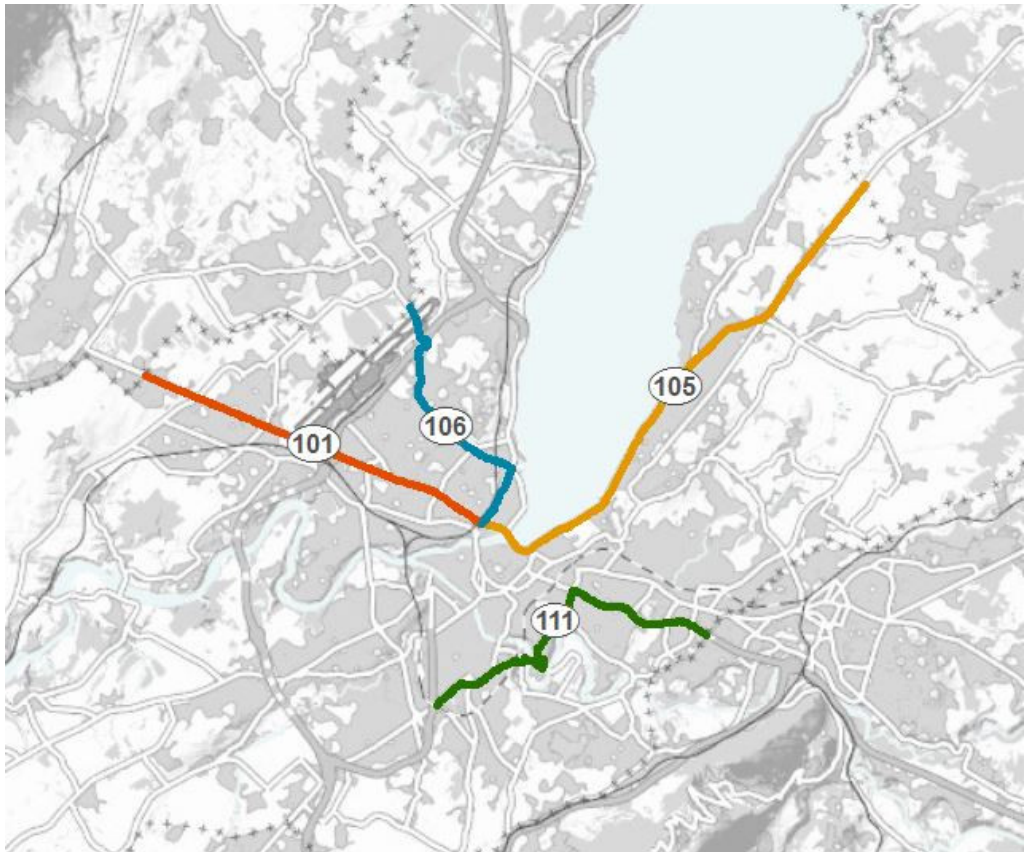


FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	RESEAU DES ROUTES PRINCIPALES SUISSES (RPS)
Classe	DGC_OFROU_RTE_PRINCIPALE (ID: 5954)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier, Limites politiques et administratives, Transport
Type de données	Ligne

Description	<p>RESEAU DES ROUTES PRINCIPALES SUISSES (RPS) SUR LE CANTON DE GENEVE</p> <p>Le réseau des routes principales suisses bénéficiaires d'une subvention fédérale est défini dans l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin). Contrairement au réseau de routes principales tel que documenté par l'Ordonnance concernant les routes de grand transit, l'appellation utilisée ici est le réseau des routes principales suisses (RPS). Ces dernières ont en effet une signification dépassant l'échelon régional. Elles relient notamment les régions de montagne et les zones touristiques importantes. Le Conseil fédéral alloue des contributions financières pour le réseau de routes principales suisses.</p> <p>L'ordonnance règle les montants et les conditions des cotisations fédérales et donne des principes sur les lignes directrices et les normes pour les projections et l'aménagement des routes principales suisses.</p>
Aperçu	

Partenaire	DSM - Département de la santé et des mobilités
Responsable	Office cantonal du génie civil
Contact	Axel Jodry
Téléphone	+4122 546 50 99
Email	axel.jodry@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/organisation/departement-infrastructures-di

Mode de distribution Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)

Restrictions d'utilisation Toute reproduction et tout usage public doivent mentionner l'auteur: "Direction générale du génie civil - Direction des ponts et chaussées - Service des Routes".

Date de mise à jour 01.11.2023

Fréquence de mise à jour Irrégulière

Méthode d'acquisition Digitalisation

Précision 10 mètres

Echelle d'affichage 250 à 100000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	
NUM_RTE_PRINCIPALE	Double	8	Identifiant numérique de la route principale	
SHAPE.LEN	Double	0	Champ automatique donnant la longueur de chaque objet en m	
COMMENTAIRE	String	80	Commentaire, remarque	
LIANT	String	16	Liant de la voie (constituant RVC)	
NOMVOI	String	50	Nom de la voie (constituant RVC)	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse

Référence spatiale CH1903+_LV95

Etendue 1135575 2485760 2512862 1109951

Aspects légaux Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin).

Informations complémentaires Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière - 725.116.21
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071957/index.html>
Ordonnance sur la protection contre le bruit - 814.41

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023